



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.17

4 octobre 2019

Français

Original : Anglais

13<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020  
Point 17 de l'ordre du jour

**CONTRIBUTION DE LA CMS AU CADRE MONDIAL DE LA  
BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Le présent document fait le point sur les efforts déployés pour mettre en œuvre la Décision 12.105 e) en ce qui concerne la contribution à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le document propose l'adoption d'un projet de Décisions ainsi que la suppression de la Décision 12.105 e).

## CONTRIBUTION DE LA CMS AU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

### Contexte

1. À sa 12<sup>e</sup> session (COP12, Manille, 2017), la Conférence des Parties a adopté la décision 12.105 sur *le développement durable et les espèces migratrices*, qui comporte un certain nombre de dispositions, dont un paragraphe sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 :

#### **12.105 Adressée au Secrétariat**

- e) *Participe aux préparatifs pour le Plan stratégique pour la biodiversité et veille à ce que les préoccupations des espèces migratrices soient reflétées correctement lors du sommet de la biodiversité en 2020.*

### Création du groupe de travail sur les contributions de la famille CMS au cadre pour l'après-2020

2. Un groupe de travail (GT) sur les contributions de la famille CMS au cadre pour l'après-2020 a été mis en place de manière informelle par le Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (29 mai au 1er juin 2018). Une notification ([2018/006](#)) a été publiée en juillet 2018 pour inviter les membres du Comité permanent et les autres Parties à indiquer leur intérêt à participer à ce groupe de travail en vue de sa première réunion, prévue pour octobre 2018. La 48<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CMS, qui s'est réunie les 23 et 24 octobre 2018 à Bonn, a approuvé la mise en place du groupe de travail, qui est maintenant composé de membres des deux organes subsidiaires ainsi que d'ONG et des secrétariats des instruments de la famille CMS.
3. La première réunion du groupe de travail s'est tenue le 25 octobre 2018. Le groupe de travail a déterminé que le concept de *connectivité* permettait de mieux représenter les besoins de conservation des espèces migratrices dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
4. Le groupe de travail a élaboré une feuille de route des activités aboutissant à la COP13 de la CMS. La feuille de route, qui a été distribuée à toutes les Parties à la CMS en novembre 2018, comprenait également une série d'événements prévus en marge des organes de décision d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

### Activités

5. Les Parties à la CMS, le Secrétariat de la CMS et les parties prenantes de la CMS ont pris part à diverses réunions scientifiques et politiques concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le Secrétariat a également organisé plusieurs consultations informelles, entrepris des recherches et préparé des documents de politique générale et du matériel de sensibilisation, et renforcé la collaboration avec les partenaires. Vous trouverez ci-dessous un résumé de toutes les activités déjà entreprises et prévues à ce jour.

## Réunions et événements

### *Événements parallèles aux COP des AEM*

6. Le 28 octobre 2018, en marge de la COP13 de la Convention de Ramsar sur les zones humides, un événement intitulé « *Conservation de la connectivité à l'horizon 2020 et au-delà* » a été organisé conjointement avec le Secrétariat Ramsar et le Département de l'environnement et des ressources naturelles du Gouvernement des Philippines, qui assume actuellement le rôle de présidence de la COP de la CMS.
7. Deux autres événements similaires ont eu lieu en marge de la COP14 de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 17 au 29 novembre 2018) et de la septième session de la Réunion des Parties (MOP7) à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA) (4 au 8 décembre 2018).

### *Première réunion informelle sur la connectivité*

8. Une réunion informelle a été convoquée à Bonn le 17 mai 2019 avec le groupe de travail « *Au-delà de l'objectif d'Aichi de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)* » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La réunion a réuni des acteurs clés pour discuter de la meilleure façon de veiller à ce que divers aspects de la connectivité soient reflétés dans le cadre pour l'après-2020. De plus amples détails sont fournis dans le document PNUE/CMS/COP13/Doc.26.4.4.

### *Autres réunions*

9. Le Secrétariat a assisté à une série de réunions en juin 2019, qui ont été l'occasion de sensibiliser à l'importance de la connectivité et d'encourager son intégration dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ces réunions sont les suivantes :
  - la Conférence ALTER-Net/EKLIPSE (Gand, Belgique, 17-19 juin) sur la stratégie de l'UE en matière de biodiversité au-delà de 2020 ;
  - l'atelier consultatif sur la gestion durable de la faune et la flore au-delà de 2020 (25-28 juin 2019, Cambridge). Les travaux de l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante : [www.cbd.int/doc/c/2d1f/ab01/681ae86a81ab601e585ecfe0/wg2020-01-inf-03-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/c/2d1f/ab01/681ae86a81ab601e585ecfe0/wg2020-01-inf-03-en.pdf) ;
  - la Conférence de Trondheim sur la biodiversité (2 au 5 juillet 2019). Une table ronde a été consacrée au thème de la connectivité. Le rapport de la conférence est disponible à l'adresse suivante : [trondheimconference.org/assets/Files/TC9%20Conference%20Report/Co-chairs-report-31-juillet-2019-revised.pdf](http://trondheimconference.org/assets/Files/TC9%20Conference%20Report/Co-chairs-report-31-juillet-2019-revised.pdf).
10. Le Secrétariat a également assisté à la quatorzième réunion du Groupe de liaison des conventions liées à la biodiversité (BLG) qui s'est tenue les 26 et 27 septembre 2019 à Cambridge, au Royaume-Uni, à l'invitation de la Commission baleinière internationale. La réunion s'est concentrée sur les attentes et les perspectives des huit conventions liées à la biodiversité du cadre pour l'après-2020 et sur les éléments clés possibles pour son développement et sa mise en œuvre.

### **Participation au processus formel du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) post-2020**

11. Le processus formel d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a mis en place un processus de consultation complet, comprenant diverses demandes de soumissions écrites et des dispositions pour des réunions de consultation mondiales, régionales et thématiques. Le Secrétariat a contribué à toutes les consultations et participé à tous les événements majeurs.

*Soumissions formelles*

12. Le 15 décembre 2018, à l'invitation du Secrétariat de la CDB à soumettre des contributions sur la portée et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, comme indiqué dans la Notification 2018/063 de la CDB, le Secrétariat de la CMS a transmis les vues préliminaires du groupe de travail, disponibles sur le site Web de la CDB à l'adresse suivante : [www.cbd.int/doc/strategie-plan/Post2020/postsbi/cms.pdf](http://www.cbd.int/doc/strategie-plan/Post2020/postsbi/cms.pdf).
13. Le GTCNL 1 a invité les Parties, les autres gouvernements, les organisations et les parties prenantes concernées à soumettre des propositions sur la structure du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 d'ici au 15 septembre 2019 en vue de la préparation d'un avant-projet de texte six semaines avant le GTCNL 2, le 24 novembre 2019. En réponse à la notification 2019/075 de la CDB, le Secrétariat de la CMS, au nom de la famille CMS et du groupe de travail, a fourni une soumission disponible sur le site Web de la CDB à l'adresse <https://www.cbd.int/conferences/post2020/submissions/2019-075>. La soumission présente quelques suggestions initiales sur la manière dont le concept de connectivité pourrait être reflété dans le nouveau cadre :
- **Dans le cadre d'un objectif « apex ».** La connectivité fournit une approche scientifique pour l'établissement de réseaux écologiques, au-delà d'un objectif quantitatif pour des mesures de conservation localisées. Les réseaux écologiques comprennent les aires protégées, d'autres aires de conservation efficaces basées sur des zones et des zones en dehors de l'une ou l'autre catégorie qui sont néanmoins importantes pour les fonctions écologiques. La connectivité en tant qu'élément d'un objectif prioritaire peut être particulièrement pertinente pour les pays qui ont peu de possibilités d'augmenter de manière significative la couverture géographique totale des aires protégées.
  - **En tant que cible autonome sur la connectivité ou en incluant la connectivité dans les objectifs et cibles pertinents.** En raison de l'importance de la connectivité aux trois objectifs de la CDB, à de nombreux objectifs d'Aichi pour la biodiversité et aux mandats d'autres AEM, un objectif autonome en matière de connectivité pourrait être plus approprié et efficace. La connectivité pourrait également être incluse en tant qu'élément d'objectifs, de cibles et d'indicateurs pertinents.
  - **En tant qu'engagement en faveur de la coopération internationale aux niveaux transfrontière, régional et/ou mondial.** La réalisation des objectifs de la CDB et d'autres conventions liées à la biodiversité ainsi que d'autres AEM nécessite souvent une coopération internationale pour sa mise en œuvre. Par exemple, la coopération internationale est essentielle pour que les pays s'occupent des populations partagées d'espèces migratrices et de leurs habitats. Cependant, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ne comprend aucun objectif ni aucune cible pour la coopération internationale. Par conséquent, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) peuvent ne pas refléter les engagements en matière de coopération internationale. Le nouveau cadre gagnerait à inclure un engagement en faveur de la coopération internationale pour assurer une mise en œuvre efficace.
  - **Inclusion dans les SPANB d'engagements pour tous les AEM relatifs à la biodiversité auxquels les pays sont parties.** Les parties à la CDB, à la CMS et à d'autres conventions liées à la biodiversité ont demandé à plusieurs reprises aux SPANB d'inclure des engagements aux différentes conventions auxquelles un pays est partie, afin d'assurer une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des différents accords. Le nouveau cadre mondial de la biodiversité offre une occasion unique de le faire.

- **Comme l'une de plusieurs priorités.** S'appuyant sur les conclusions de l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), il pourrait être utile de dégager un consensus international sur une série de grandes priorités afin de mobiliser le niveau de réponse nécessaire. Étant donné le rôle important que joue la connectivité, elle pourrait être incluse dans un tel ensemble de priorités clés.

### *Réunions*

#### *Atelier des conventions liées à la biodiversité*

14. L'atelier était organisé par le Secrétariat de la CDB et organisé par le gouvernement suisse à Berne du 10 au 12 juin 2019. L'événement a rassemblé un éventail de parties prenantes bien plus large que prévu, à savoir : les secrétariats des conventions liées à la biodiversité, des conventions de Rio et des conventions sur les produits chimiques ; représentants des gouvernements des Parties à chaque convention et autres organisations compétentes. L'atelier a fourni aux participants une première occasion utile de présenter leurs points de vue sur le cadre pour l'après-2020. L'importance de la connectivité a été portée à l'attention de toutes les discussions en séance plénière et en petits groupes. L'atelier a toutefois convenu que, pour refléter au mieux les forces et la contribution de toutes les conventions relatives à la biodiversité, de nouvelles consultations étaient nécessaires. Le rapport de la réunion est disponible sur le site Web de la CDB à l'adresse suivante : [www.cbd.int/doc/c/de6d/6f08/e6f5ab406bf39019f9d5db62/post2020-ws-2019-06-02-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/c/de6d/6f08/e6f5ab406bf39019f9d5db62/post2020-ws-2019-06-02-fr.pdf).

#### *Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*

15. La réunion (GTCNL 1) s'est tenue à Nairobi du 27 au 30 août 2019. Le Secrétariat et plusieurs membres du groupe de travail de la CMS y ont assisté. Un accord a été conclu pour i) inclure la connectivité dans la liste des éléments possibles du cadre pour l'après-2020 en tant que question transversale et ii) organiser un atelier de consultation des conventions liées à la biodiversité sur le cadre pour l'après-2020, qui sera accueilli par le gouvernement suisse dans le prolongement de celui qui s'est tenu à Berne en juin 2019. Les résultats de la réunion de Nairobi sont disponibles à l'adresse suivante : [www.cbd.int/conferences/post2020/wg2020-01/documents](http://www.cbd.int/conferences/post2020/wg2020-01/documents).

### **Déclarations écrites et matériel de sensibilisation**

16. Lors de la COP14 de la CDB, le Secrétariat de la CMS a collaboré avec les secrétariats des autres conventions liées à la biodiversité en matière d'interventions liées au processus pour l'après-2020. Deux déclarations communes ont été prononcées lors du débat de haut niveau et au cours de la COP en vue de lancer un appel collectif à l'examen des mandats et des priorités de chaque convention dans le développement du cadre pour l'après-2020.
17. Le Secrétariat de la CMS a préparé deux fiches d'information sur la connectivité et le cadre pour l'après-2020. Ceux-ci sont disponibles aux liens ci-dessous :
  - Connectivité et le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 - *Une introduction* : [www.cms.int/sites/default/files/publication/fact\\_sheet\\_connectivity\\_new.pdf](http://www.cms.int/sites/default/files/publication/fact_sheet_connectivity_new.pdf)
  - Connectivité et le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 - *Éléments pour de nouveaux objectifs et cibles* : [www.cms.int/sites/default/files/publication/fact\\_sheet\\_connectivity\\_2.pdf](http://www.cms.int/sites/default/files/publication/fact_sheet_connectivity_2.pdf)

## Événements à venir

### *Consultations thématiques*

18. Le GTCNL 1 a approuvé une liste préliminaire de réunions, consultations et ateliers pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui figure dans : <https://www.cbd.int/doc/c/feb6/83d0/9c9bc7de55b2d6b18ab4c9b0/wg2020-01-l-02-annex-en.pdf>. Le Secrétariat veillera à ce que les points de vue du groupe de travail de la famille CMS soient présentés à tous les événements.

### *Deuxième réunion informelle sur la connectivité*

19. La réunion se tiendra le 11 novembre 2019 à Bonn, en coopération avec le groupe de travail Au-delà de l'objectif d'Aichi de la CMAP de l'IUCN et le groupe de spécialistes de la connectivité de l'IUCN. La réunion vise à promouvoir les efforts communs en cours afin de renforcer l'importance de la connectivité écologique en tant que proposition à long terme pour conserver la biodiversité et à en tenir compte dans l'élaboration du cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres processus pertinents. De plus amples détails sont fournis dans le document PNUE/CMS/COP13/Doc.26.4.4.

### *Deuxième réunion du groupe de travail de la famille CMS sur le cadre pour l'après-2020*

20. La réunion, qui bénéficie du soutien du gouvernement suisse, se tiendra le 18 novembre 2019 à Bonn, immédiatement après les réunions du Comité de session et du Comité permanent. Le groupe de travail fournira d'autres orientations sur l'élaboration des contributions au cadre pour l'après-2020.

### *Congrès mondial de la nature de l'IUCN*

21. Le Secrétariat de la CMS, en coopération avec de nombreux partenaires, a promu l'importance de la connectivité pour le cadre pour l'après-2020 en soumettant des événements parallèles proposés et une proposition de motion au Congrès mondial de la nature de l'IUCN qui se tiendra du 10 au 19 juin 2020 à Marseille, en France. De plus amples détails sont fournis dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.26.4.4.

### *Deuxième réunion des conventions liées à la biodiversité*

22. Le GTCNL 1 a décidé d'inclure les plans pour une future réunion des conventions liées à la biodiversité à l'annexe II des *conclusions*. De nombreux gouvernements et parties prenantes considèrent qu'il est important que le futur cadre englobe les priorités des différentes conventions et que l'occasion de façonner un nouveau cadre mondial soit pleinement mise à profit pour parvenir à une plus grande cohérence entre les conventions relatives à la biodiversité dans le traitement des menaces communes pour la biodiversité. Les dates et le lieu restent à déterminer.

### *COP13*

23. La COP13 offre une occasion importante de faire progresser les travaux sur la connectivité pour les espèces migratrices ainsi que de poursuivre les efforts visant à façonner le cadre pour l'après-2020. Document PNUE/CMS/COP13/Doc.26.4.4, sur l'« *Amélioration des moyens d'aborder la connectivité dans la conservation des espèces migratrices* » attire l'attention de la COP sur les prochaines mesures à prendre, notamment au niveau national, ainsi que pour poursuivre l'engagement dans les forums de l'après-2020 et autres forums pertinents. En outre, le segment de haut niveau de la COP13 mettra l'accent sur l'importance de la connectivité du cadre pour l'après-2020. Les résultats de la COP13 seront communiqués à la deuxième réunion du GTCNL à Kunming (Chine) en février 2020 et à la COP15 de la CDB à Kunming en octobre 2020.

Projet de Décisions et suppression de la Décision 12.105 e)

24. Le Secrétariat propose de supprimer la Décision 12.105 e), car il considère qu'elle est remplie. Les projets de décision sont proposés pour adoption, tels qu'ils figurent à l'Annexe.

Actions recommandées

25. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) d'adopter les projets de décisions figurant à l'Annexe du présent document ;
  - b) de supprimer la Décision 12.105 e).

## DÉCISIONS PROPOSÉES

**LES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE CADRE MONDIAL DE LA  
BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020*****Adressé aux Parties***

13.AA Les Parties sont invitées à :

- a) assurer la liaison avec les points focaux de la CDB pour veiller à ce que les besoins et la prise en compte des espèces migratrices soient intégrés dans le cadre pour l'après-2020 ;
- b) veiller à ce que le Plan stratégique pour les espèces migratrices [proposé pour développement dans le projet de décision 13.xx du Doc xx] soit aligné sur le cadre pour l'après 2020 ;
- a) faire rapport à la Conférence des Parties à sa 14<sup>e</sup> réunion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision.

***Adressé au Secrétariat***

13.BB Le Secrétariat :

- c) continue à soutenir le Groupe de travail de la famille CMS sur le cadre pour l'après-2020 et transmet les contributions à la COP15 de la CDB à Kunming (Chine) en octobre 2020 ;
- d) soutient l'élaboration du Plan stratégique pour les espèces migratrices au-delà de 2023, afin de l'aligner sur le cadre pour l'après-2020 ;
- e) fait rapport au Comité permanent à ses 52<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> réunions et à la Conférence des Parties à sa 14<sup>e</sup> session sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette décision.